

**AVENANT N°2
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE
DE LA COMMUNE DE CHALAIN-LE-COMTAL**

**AUPRES DE LA LOIRE FOREZ AGGLOMERATION
POUR
L'ENTRETIEN DE VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Entre

La commune de CHALAIN-LE-COMTAL, représentée par son maire, Monsieur Alféo GUIOTTO dûment autorisé à cet effet par délibération n° 2023-D-12-69 du 14 décembre 2023, ci-après dénommée « la commune », d'une part,

Et

Loire Forez agglomération, représentée par son vice-président, Monsieur Georges THOMAS, autorisé aux fins des présentes, en vertu de l'arrêté n° 2020ARR000442 en date du 20 juillet 2020 lui donnant délégation, ci-après dénommée « Loire Forez agglomération », d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1,

Vu les statuts de la Communauté,

Vu la convention de mise à disposition de service de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire en date du 18/12/2018 et l'avenant n°1 en date du 31/07/2020

Rappel de l'objet de la convention

La convention susvisée a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L 1511-4-1 du CGCT, la mise à disposition auprès de Loire Forez agglomération des services municipaux pour l'entretien des voies de son territoire déclarées d'intérêt communautaire.

Objet de l'avenant n°2 :

Article 1 : L'annexe 1 référencée à l'article 1 de l'avenant n°1 et à l'article 3 de la convention est remplacée :

En 2022 et en 2023, Loire Forez agglomération a transféré aux communes les places et les communes ont transféré des voies supplémentaires à Loire Forez agglomération.

Il convient donc de remplacer l'annexe n° 1 de l'avenant n°1 (annexe 1 du présent avenant).

Article 2 : Ajout du paragraphe 6-1bis – révision à l'article 6 « Conditions financières et modalités de remboursement » de la convention :

6-1bis – Révision

En 2023, à titre de rattrapage de révision des années antérieures, pour les communes qui le souhaite, le montant de la mise à disposition réelle de l'année 2023 sera augmentée de 5%.

La commune n'a pas opté pour le versement de cette révision de rattrapage en 2023.

En 2024 et les années suivantes, le montant de la mise à disposition, correspondant au plan prévisionnel annuel annexé au présent avenant, dit de « référence », et évolue annuellement à la hausse de 1% avec la prise en compte des 5% de rattrapage et ce quel que soit l'option retenue en 2023 par la commune.

Article 3 : Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Fait à CHALAIN-LE-COMTAL, le 15 décembre 2023

Pour la commune de
Chalain-le-Comtal

Pour Loire Forez agglomération

Le maire
Alféo GUIOTTO

Guiotto



Annexe 1 – Plan prévisionnel d'entretien de référence de la commune

PLAN PRÉVISIONNEL D'ENTRETIEN CHALAIN LE COMTAL	Description	Réalisé par la Commune	Matériels utilisés	MBC/Fourniture	Optimum théorique	
La surveillance du réseau	1 passage par mois. (La commune informera la Communauté d'agglomération des dégradations constatées)	308,80 €	1 agent 20€/h + 1 véhicule équipé 15€/h		1 passage à 30km/h/3 mois sur les voies + coef maj/com	308,80 €
Le rebouchage des nids de poule	Dès l'apparition de désordre $Xt*((20*2)+15)*3,5$	1 155,00 €	2 agents, 1 véhicule équipé + t d'enrobé froid	816,00 €	6 T d'enrobé froid	1 971,00 €
Les interventions de points à temps	Colmatage de fissures sur la bande de roulement		2 agents + un camion PATA automatic	1 500,00 €	xkm de plutôt bon/5 ans Soit 1,5T de PATA	1 500,00 €
Le fauchage mécanique et manuel des accotements	Voir plan		1 agent, 1 tracteur, 1 épareuse	6 540,94 €	2 PASSAGES/an	6 540,94 €
Le curage des fossés et des saignées	Voir plan		2 agents, 1 pelle excavatrice, 1 camion benne	7 898,40 €	263300 Mètres de fossés/8ans soit 3291m/an	7 898,40 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation verticale	Voir plan	287,00 €	1 agent, 1 véhicule équipé + fourniture	533,00 €	65 Eléments de signa dont 12 STOP ET 3CLP/10ans autres 47/20ans	820,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation horizontale	Voir plan		1 agent, 1 véhicule équipé + fourniture	108,00 €	12 STOP ET 3CLP/5ans	108,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation Tricolore	Voir plan					-
L'élitage des arbres d'alignement	Voir plan	-	1 agent, 1 véhicule équipé adapté	-	(0 arbres X 63€) / x années	-
L'entretien courant des ouvrages d'art	Débroussaillage des emprises, Vérifications des maçonneries et éléments de sécurité	910,00 €	1 agent + 1 véhicule équipé 2h/OA/an	-	13 OA	910,00 €
Création, réparation et/ou entretien des grilles et avaloirs pluviaux	Nétoyage, création et réparation	1 253,30 €	1 agent, 1 véhicule équipé + fourniture pour les créations et réparations Un camion hydrocureur pour l'entretien	384,00 €	Hydrocurage de 64 ouvrages/an + 2 réparations	1 637,30 €
Rédaction des permissions de voirie	Les visites terrain (préalables à l'établissement des arrêtés de voirie et à la suite de travaux des tiers affectant la voirie pour contrôler la qualité des réfections de chaussées) Rédaction des permissions de voirie.	200,00 €	10/an X 20€ (1h agent de terrain + 1/4h agent administratif)	-		200,00 €
Petits travaux d'entretien (des trottoirs, calage d'accotement, délimitation, purges, busage de fossé etc...)		819,28 €	1 agent, 1 véhicule équipé adapté + fourniture	-		819,28 €
		4 933,38 €		17 780,34 €		22 713,72 €